

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Département fédéral des finances DFF
3003 Berne

Par courrier électronique :
frank.schmidbauer@efv.admin.ch
jonas.vetter@efv.admin.ch

Paudex, le 23 novembre 2023
PGB

**Procédure de consultation : contre-projet direct à l'initiative populaire
«L'argent liquide, c'est la liberté»**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous avons pris connaissance avec intérêt du projet de modification constitutionnelle mis en consultation par vos services, et qui doit servir de contre-projet à l'initiative populaire «L'argent liquide c'est la liberté». Comme nous en avons l'habitude lors des consultations fédérales, nous prenons la liberté de vous communiquer notre position.

Nous considérons l'existence de l'argent liquide comme souhaitable, parallèlement aux paiements numériques et aux monnaies numériques. L'argent liquide offre en effet un certain degré de résilience en cas de pannes électriques ou de défaillance des réseaux de communication. Il bénéficie d'un haut degré de confiance chez de nombreux citoyens, et apparaît comme un moyen d'échapper au contrôle numérique total des individus. Il symbolise une valeur matérielle dont une partie importante de notre société a besoin – y compris pour des réserves de valeur, si l'on en croit les études récentes.

En ce sens, les revendications de l'initiative «L'argent liquide c'est la liberté» nous paraissent raisonnables et dignes d'être soutenues (contrairement à celles de la seconde initiative populaire lancée par la suite par les mêmes auteurs). Nous ne croyons pas que l'existence et l'utilisation de l'argent liquide soient menacées dans un proche avenir, mais nous accueillons favorablement l'idée d'ancrer l'existence de l'argent liquide dans la Constitution plutôt que dans la loi. Une hypothétique modification de cette disposition nécessiterait ainsi un vote positif du peuple et des cantons.

Le contre-projet élaboré par le Conseil fédéral poursuit exactement le même but, mais en évitant des formulations maladroites et en reprenant plutôt les notions déjà connues qui figurent aujourd'hui dans deux lois fédérales. Nous saluons cette volonté de précision et l'approuvons totalement.

En conclusion, nous approuvons le contre-projet mis en consultation, qui constitue une réponse simple et proportionnée aux inquiétudes d'une partie de la population quant au maintien de l'argent liquide.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

Centre Patronal

Pierre-Gabriel Bieri

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
F +41 58 796 33 11
info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14
Postfach
3001 Bern
T +41 58 796 99 09
F +41 58 796 99 03
cpbern@centrepatronal.ch
www.centrepatronal.ch